

des hommes.

De retour. Ces deux, sont toujours allés le casé
avec lui faisant part de ce qui se passe et sont les
observateurs par crainte de trahir, et ne peuvent
dire la messe aujourd'hui, nous lui confions l'achef de
l'église, avec recommandation d'observer s'il n'y avait pas
d'événement avant de se présenter dans l'église.

Le jour commença à pleuvoir, lorsque mon frère
ainé tomba dans une barrière, est arrêté par l'éclat
parvint cependant à se dégager et vint nous annoncer
qu'un nombreux rassemblement s'était formé chez le
cabaretier Georges Perrin et qu'une barrière y était
faite.

Étaient réunis en outre les sieurs M.M.

- 1 M. M. Joseph, ancien maître
- 2 Coussier Joseph, ancien vic.
- 3 Lacroix Jacques, garde champêtre
- 4 Lécuyer Louis, propriétaire
- 5 Reverca Louis, id.
- 6 Chambouvier Louis, id.
- 7 Hubert Claude, domestique
- 8 Pasteur Pierre, journalier
- 9 M. M. Jean, maître
- 10 M. M. Jean, maître
- 11 Segain Jean, propriétaire

Sur ces entre faites nous recevons avec surprise
un nouveau décret du citoyen Dollard qui réclame les
fusils de la commune et nous sommes de nous rendre.

Nous nous dirigeons par les derrière, devant
la maison de M. M. nous nous rendons
M. M.

- 1 Blanchard Gilbert, propriétaire
- 2 Basset Martin, journalier
- 3 Basset Antoine, id.
- 4 Bonjean Gilbert, domestique
- 5 M. M. Jean, id.
- 6 M. M. Jean, id.
- 7 Labouche Jean, id.
- 8 Jadin Pierre, maître
- 9 Borneau Jean, id.
- 10 Borneau Julien, id.
- 11 Grifoneau Jean, id.
- 12 Labouche Gilbert, locataire
- 13 Borneau Gilbert, id.
- 14 M. M. Claude, journalier
- 15 Basset Antoine, maître
- 16 Desautels François, maître
- 17 M. M. Jean, id.

De ce pas nous nous dirigeons sur la barrière
Nous retrouvons l'achef de l'église à M. M. de même
temps le cri de qui vive se fait entendre et nous
apercevons le s. Dollard propriétaire du s. Jean-Louis
nous faisant signe de nous arrêter. Il invitait le maire à
venir, seul, lui parler. Néanmoins nous nous arrêtons